



AGNES PANNIER-RUNACHER
SECRETARE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE
DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

OLIVIER DUSSOPT
SECRETARE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE
DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Paris, le 8 janvier 2019
N° 952 - 543

Communiqué de presse d'Agnès Pannier-Runacher et Olivier Dussopt

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, et **Olivier Dussopt**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, ont réuni ce jour les représentants des fédérations de commerçants et d'artisans pour évaluer l'impact économique du mouvement des gilets jaunes et l'effet des mesures d'aide et d'accompagnement prises par le Gouvernement le 26 novembre 2018, sous l'égide de **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, de **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail, et de **Gérald Darmanin**, ministre de l'Action et des Comptes publics.

Nombreuses sont les entreprises dont l'activité a été sévèrement impactée par le mouvement des gilets jaunes, mettant parfois en péril la survie des entreprises concernées. Au 7 janvier, 4 047 entreprises avaient déposé, auprès des services du ministère du Travail, une demande d'activité partielle en raison du mouvement des gilets jaunes, pour un total de 58 912 salariés concernés. Ces demandes d'activité partielle concernent principalement des PME (92,5% des demandes émanant d'entreprises de moins de 50 salariés) et les secteurs du commerce (34,6% des demandes), de la construction (14,2%) et de l'hôtellerie-restauration (10,8%).

Si une remontée des achats des consommateurs a été observée fin décembre, elle ne permettra pas de compenser le manque à gagner de fin novembre / début décembre pour les commerçants. Le bilan définitif de cette période est en cours d'élaboration dans les fédérations et au sein de l'Etat.

Au mois de décembre, la mobilisation des professionnels et de l'Etat a permis de traiter les conséquences immédiates et urgentes du mouvement des gilets jaunes. Désormais, il s'agit de maintenir et de renforcer le dispositif mis en place pour que les entreprises fragilisées ne restent pas sur le bord du chemin sans avoir la connaissance des dispositifs pertinents eu égard à leur situation.

- Des « référents départementaux d'alerte précoce » sont mis en place au sein des DIRECCTE. Dans chaque cellule, un référent aura la charge d'aiguiller les entreprises les plus fragilisées vers les acteurs et les dispositifs les mieux adaptés.
- Les mesures exceptionnelles et temporaires d'étalement des échéances sociales mises en place pour le mois de décembre sont maintenues pour trois mois supplémentaires.



- La FBF va réactiver son réseau de correspondants dans chacun des réseaux bancaires, à la disposition des fédérations professionnelles, pour traiter les cas individuels d'entreprises en difficulté.
- Les Commissions départementales des Chefs des Services Financiers (CCSF) sont invitées à mobiliser tous les leviers pour limiter les cas de défaillance d'entreprises, en traitant avec bienveillance les demandes d'étalement des dettes exigibles en matière fiscale et sociale.
- Enfin, la « task force nationale » et les rendez-vous hebdomadaires avec les organisations professionnelles sont maintenus.

Contacts presse

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 – presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Olivier Dussopt : 01 53 18 45 75 – chefcab.semecp@cabinets.finances.gouv.fr